



Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues :

- le 13 décembre 2022, les règlements suivants :
 - le Règlement autorisant la réalisation de travaux de mise aux normes des infrastructures et équipements ainsi que l'acquisition de véhicules électriques et de bornes de recharge à l'aéroport et décrétant un emprunt à cette fin de 950 000 \$ (2022, chapitre 147) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 15 mars 2023;
 - le Règlement autorisant l'acquisition et la plantation d'arbres et décrétant un emprunt à cette fin de 250 000 \$ (2022, chapitre 148) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 15 mars 2023;
 - le Règlement autorisant l'acquisition et le remplacement d'équipements informatiques et décrétant un emprunt à cette fin de 1 600 000 \$ (2022, chapitre 153) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 9, 10, 11, 12 et 13 janvier 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 15 mars 2023;
- le 21 mars 2023, les règlements suivants :
 - le Règlement permettant l'octroi de permis pour un centre de la petite enfance ou une garderie en vertu de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1) (2023, chapitre 21);
 - le Règlement modifiant le Règlement sur la garde d'animaux (2021, chapitre 112) afin de revoir les normes pour les poules pondeuses en milieu urbain (2023, chapitre 22);
 - le Règlement sur le coût du permis requis pour garder un animal (2023, chapitre 23).

Ces règlements sont maintenant en vigueur et actuellement déposés dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 23 mars 2023.

M^e Yolaine Tremblay, greffière